

Mike Smith, Directeur exécutif, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies

Session I : Les techniques spéciales d'enquête – un aperçu des normes internationales existantes et de leur mise en pratique

Les TSE comprennent, d'après divers instruments internationaux et régionaux, au moins les techniques suivantes :

- . Les livraisons surveillées
- . La surveillance électronique (mise sur écoute, enregistrement vidéo clandestin, etc.)
- . L'infiltration d'un agent
- . Les recherches en ligne
- . L'analyse clandestine de disques durs, etc.
- . Les dispositifs de traçage sur les véhicules

Cette liste ne cesse cependant de s'allonger, du fait de l'évolution rapide des technologies.

Parce qu'il a souvent un caractère international, le terrorisme pose des problèmes particuliers aux services d'enquête et de répression, auxquels s'ajoute encore la nécessité de déjouer un attentat avant qu'il ne soit commis. Dans ces conditions, les TSE sont un outil essentiel dans la lutte contre le terrorisme.

Leur utilisation doit toutefois se faire dans le cadre de l'État de droit et, autant que possible, du respect des droits de l'homme, au sens où il convient de mettre en balance l'intérêt pour l'enquête, du point de vue des informations obtenues, et une violation éventuelle d'un droit fondamental, le plus souvent le droit au respect de la vie privée.

Pour trouver cet équilibre, nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre d'instruments internationaux et régionaux :

- . La Convention de l'ONU sur le crime organisé,
- . Le PIDCP,
- . Les Lignes directrices de 2009 de l'ONUSD sur l'utilisation des TSE dans le domaine du crime organisé,
- . Le Manuel de 2012 de l'ONUSD,
- . La Recommandation Rec(2005) 10 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,
- . La Convention arabe de 1998 contre le terrorisme,
- . Plusieurs autres conventions non encore entrées en vigueur, portant par exemple sur la corruption, le crime organisé, etc.

Divers outils régionaux ont été mis en place pour faciliter l'utilisation des TSE par-delà les frontières, en particulier dans l'Union européenne, dotée d'un modèle d'intégration régionale hautement développé. Ces outils sont notamment les suivants :

- . Le mandat d'arrêt européen,
- . Eurojust et ses activités,
- . Europol et ses activités,
- . La future décision d'instruction européenne.

Il y a un consensus sur le rôle important que les organisations régionales doivent jouer dans ce domaine. Elles peuvent :

- . Aider à la rédaction de conventions et d'autres instruments,
- . Aider à définir des normes et identifier des bonnes pratiques,
- . Encourager la coopération entre les Etats membres,
- . Promouvoir l'harmonisation régionale,
- . Etablir des centres d'excellence sur les TSE.

Enfin, il a été observé que les organisations internationales ont également un rôle important sur le plan politique, mais que leur efficacité dépend dans une large mesure de l'existence ou non, entre leurs membres, d'une vision commune de la question du terrorisme, ce qui n'est pas toujours le cas.

Par conséquent, les activités des groupes régionaux, lesquels sont souvent plus homogènes, seront dans certains cas plus efficaces.